



Mutual Fund Dealers Association of Canada
Association canadienne des courtiers de fonds mutuels

Personne-ressource : Ken Woodard
Directeur, Communications et Services aux membres
Téléphone : (416) -943-4602
Courriel : kwoodard@mfd.ca

BULLETIN N°0407 – P
Le 5 novembre 2009

Bulletin de l'ACFM

Informations à l'intention des membres

Aux fins de distribution aux personnes intéressées dans votre société

Grippe H1N1

Étant donné les inquiétudes relatives au virus H1N1, soit la nouvelle souche d'influenza pandémique qui s'est révélée au mois d'avril 2009, nous aimerions rappeler aux membres qu'ils se doivent d'assurer la continuité des opérations de leurs entreprises. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a maintenu le niveau d'alerte à 6 (pandémie), tout en soulignant qu'elle s'appuie sur les données scientifiques pour ne considérer cette pandémie grippale que de gravité moyenne.

Nous rappelons donc les membres de leurs obligations découlant de la Règle 2.9 de l'ACCFM et de [l'Avis de réglementation aux membres RM-0056, Planification de la continuité des opérations](#), selon lesquels ils doivent élaborer et maintenir des dispositions visant à assurer la continuité des opérations afin de pouvoir minimiser convenablement l'interruption des activités dans diverses situations de crise potentielles, y compris l'écllosion de maladie généralisée, et être en mesure de fournir leurs services ou de reprendre leurs activités dans un délai raisonnable.

Si le membre se trouvait à faire face à une interruption importante de ses opérations qui l'empêcherait de fournir ses services aux clients ou de satisfaire les exigences réglementaires, il devra communiquer avec les Services aux membres au 416-361-6332 Option 1 ou 1-888-466-6332 Option 1.

DM#192560